

# COMMUNE DE CHIVRES

## COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2016

*Etaient présents*

BRENOT Thierry – Olivier CHIRON - MALUTA Denis –Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – GRANDPIERRE Julien - Martine REVERDIAU – CHAPUIS Jean-Marc, Maire

Absents excusés : Catherine DOPPELMANN – Damien BOHN – Michel CAHUET

*Secrétaire de séance : Martine REVERDIAU*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

### **1 EMPRUNT TRAVAUX EGLISE**

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Montant : 48 000 € - Durée 15 ans -Taux fixe : 1.03 %

Remboursement annuel – Frais de dossier : 100 €

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt.

### **2 SALLE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal décide de modifier les conditions et les tarifs de location de la salle de rencontres et de loisirs comme suit :

- Location 1 week-end ou 2 jours – Habitants de la commune : 170 €
  - Location 1 week-end ou 2 jours – Personnes n'habitant pas la commune : 220 €
- Vaisselle et consommation d'électricité comprises.

La salle de rencontres et de loisirs devra être rendue propre et rangée, les tables et les chaises empilées

Le nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **3 TRAVAUX RUISSEAU RUE DES NEES**

La commission communale fait un compte-rendu de la préparation des travaux de reprofilage du fossé / ruisseau rue des Nées. Les travaux ont commencé et devraient être terminés début 2017.

### **4 CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien de la commune (entretien mairie/salle de rencontres et loisirs et portage des plis) pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2019. Le Maire est autorisé à signer le contrat.

### **5 FESTIVITES**

Le conseil municipal décide de fixer la date des vœux de la Municipalité au 8 janvier 2017.

### **6 AFFOUAGE**

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente de l'affouage comme suit :

- Têtes de chêne : 7 € le stère
- Eclaircies de chênes : 5 € les stère
- Nettoyage peupliers : gratuit

Le tirage des lots aura lieu le 29 novembre 2016 à 19 h